

Charte du Service Petites Annonces Ville de Fontenilles



1. Présentation du service

La mise en ligne de petites annonces est un service gratuit réservé aux fontenillois. Cette plateforme a pour objectif de faciliter la mise en réseau des habitants de Fontenilles entre eux en proposant des offres ou des recherches de services.

2. Règlement

2.1. Demande de publication

La demande de publication d'une annonce doit être adressée par le formulaire électronique disponible sur le site de Fontenilles uniquement.

L'annonce, si elle respecte les règles de modération, sera publiée pour une durée de 1 mois. Après 1 mois, l'annonce est automatiquement supprimée.

2.2. Description d'une annonce

La fiche d'une petite annonce est composée d'un titre, d'une description, d'un contact (téléphone et/ou mail) et du détail de l'offre.

2.3. Modification

Lorsqu'une annonce est en ligne, l'auteur a la possibilité de modifier son contenu en contactant le service communication. Néanmoins, l'annonce originale reste en ligne jusqu'à ce que la modification soit validée par les services de la ville.

Dans le cas où la modification serait refusée, l'annonceur sera avisé par mail par le service communication du motif du refus et la version originale sera maintenue en ligne.

A noter, la modification ne rallonge pas la période d'affichage de l'annonce et sa date d'expiration ne sera pas modifiée.

2.4. Refus de Publication

Seront exclues de parution :

- Les petites annonces de personnes non domiciliées sur la commune
- Les petites annonces de professionnels à l'exception des assistantes maternelles agréées
- Les demandes d'emploi (hormis les propositions d'offres de services telles que les leçons, cours, ménages)
- Les annonces à caractère sentimental, confessionnel, politique

Toute annonce contenant des éléments de texte (mots, expressions, phrases ...), contraires aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, ou susceptibles de troubler ou heurter les lecteurs sera refusée.

Tout utilisateur peut signaler une anomalie ou un contenu abusif au service communication de Fontenilles par mail à l'adresse mdf_communication@ville-fontenilles.fr ou par téléphone au 0561915580

2.5. Suppression

L'annonceur peut à tout moment supprimer une annonce en envoyant un courriel au service communication mdf_communication@ville-fontenilles.fr.

3. Responsabilité

La ville de Fontenilles se réserve le droit de publication d'une annonce. La ville ne pourra être tenue responsable d'une offre frauduleuse et sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de problème éventuel consécutif à cette mise en relation.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données nominatives. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au service communication de la ville de Fontenilles par courriel (mdf_communication@ville-fontenilles.fr).

La ville de Fontenilles décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement de son site Internet et de tout problème lié à sa maintenance.